



Preventech Consulting est un cabinet-conseil dédié à l'amélioration des conditions de travail, organisé autour de 4 pôles :

- Sécurité au travail
- Bien-être au travail
- Ergonomie
- RPS & Management



Analyse des situations de travail : de la correction légère au réaménagement de poste

CONTEXTE

Quel que soit le besoin en ergonomie, qu'il soit spécifique à une problématique ou qu'il s'intègre dans un projet d'amélioration des conditions de travail, l'analyse ergonomique du travail comprend une analyse de l'activité et notamment une analyse de l'existant.

Cette analyse se focalise sur :

- ▶ Les facteurs individuels : compétences, motivation, âge, fatigue.
- ▶ Les facteurs externes : Les conditions biomécaniques de travail, environnement physique et social, communication, complexité des tâches, liberté d'adaptation, situations de stress.

OBJECTIFS

- ▶ Le maintien dans l'emploi (à travers une analyse de poste...): Handicap – Restrictions d'aptitude – Retour d'AT ou de Congé Maladie
- ▶ La diminution des indicateurs : Nombre d'AT et MP – Absentéisme – Turn Over
- ▶ La gestion du changement en plaçant la nature du travail au cœur du projet (changement d'organisation, réaménagement, changement de matériel, de procédures etc.)

MOYENS

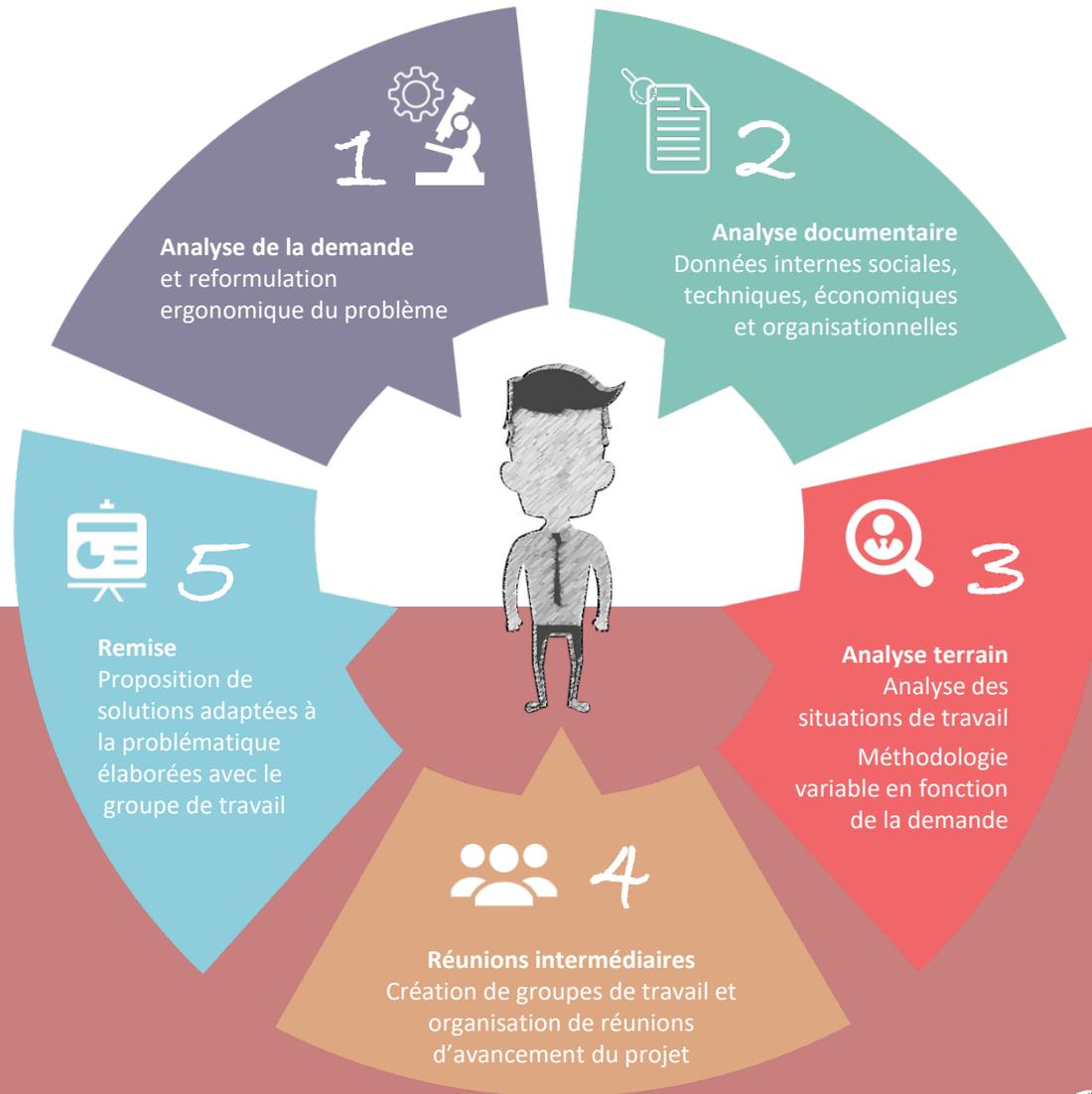
- ▶ Intervenants : Ingénieurs Ergonomes européen, Ergonomes STAPS, Ergonomes psychologues, Consultants santé sécurité au travail
- ▶ Outils :
 - Grilles d'analyse de l'activité
 - Guide d'entretiens individuels
 - Maquette 2D
 - Sketchup Trimble : logiciel de représentation 3D pour de la simulation 3D permettant de d'imager nos préconisations d'aménagement
 - Appareils de mesure : Sonomètre, Luxmètre, Télémètre, Podomètres, etc.
 - CAPTIV : logiciel d'analyse de l'activité biomécanique de travail et des fréquences des gestes et postures au travail)



La durée de l'étude varie en fonction de la demande



Les préconisations, en fonction du besoin, peuvent varier de la simple correction d'emplacement ou de matériel jusqu'à la réorganisation, la réimplantation, la conception des postes de travail.



• Annexe 1 à l'article R4312-1

• Annexe 1 à l'article R4312-1

• Normes ISO et AFNOR relatives à l'Ergonomie et aux Critères ergonomiques sur l'espace de travail et l'aménagement des postes.



• Habilité IPRP depuis Mars 2006.
• Ergonome Européen certifié par le CREE
• Membre du Syndicat national des cabinets conseil en ergonomie.

Le point réglementaire

Nos ressources